

Finalités du module :

Le module vise à permettre à l'auditeur :

- d'acquérir des connaissances générales en matière de droits d'enregistrement et de succession;
- d'appliquer les dispositions du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et du Code des successions à des problèmes juridiques courants;
- d'établir une déclaration de succession;
- de connaître et utiliser les voies de recours dans ces matières;
- d'actualiser et de vérifier ses connaissances par la consultation et le tri d'informations juridiques;
- de porter un regard critique sur les fondements de la législation relative à ces types d'impôts indirects.

Programme :

1. Droits d'enregistrement.
 - Catégorie de droits.
 - Amendes.
 - Obligations de l'enregistrement.
 - Délais.
 - Personnes tenues à l'obligation de l'enregistrement.
 - Règles générales de perception.
 - La vente publique de biens.
 - Le bail.
 - L'hypothèque.
 - Les sociétés.
 - Les donations.
2. Droits de succession.
 - Actif imposable.
 - Règles d'évaluation.
 - Tarifs.
 - Établissement et introduction d'une déclaration de succession.
 - Moyens de preuve.
 - Règles particulières applicables aux transmissions d'entreprises familiales.

Capacités terminales :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'auditeur sera capable, **face à des problèmes juridiques simples, concernant les droits d'enregistrement et les droits de succession,**

- d'analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante par le recours aux règles de droit la régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat;
- de calculer les droits d'enregistrement et de succession la concernant;
- de rédiger une déclaration de succession;
- de prévenir les litiges qui y sont relatifs;
- de structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre.